

24-03-03 Finances – Comptabilité

Budget de la Commune – Affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé le compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement de **3 118 222.57 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de **+ 224 181.36 €**,

Constatant que le solde des restes à réaliser 2023 se porte à **- 122 766.65 €**,

- un solde d'exécution global de : **+ 224 181.36 €**
- un solde de restes à réaliser de : **- 122 766.65 €**

entraînant un excédent de financement s'élevant à **+ 101 414.71 €**

Conformément à l'instruction M57, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 de 3 118 222.57 € comme suit :

Budget primitif 2024 :

- Fonctionnement 002/Recettes : Excédent reporté : **1 639 096.11 €**
- Investissement 1068/Recettes : Excédent de fonctionnement capitalisé **1 479 126.46 €**
- Investissement 001/Recettes : Excédent d'investissement reporté **224 181.36 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2023 pour la Commune comme ci-dessus.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 26 mars 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 25 mars 2024

24-03-03 Finances – Comptabilité

Budget de la Commune – Affectation du résultat 2023

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne (retard) - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne -

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - SAHUC Jean-François - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme GEUSENS
M. SAHUC à M. ZAVROSA
M. COSSEY à M. PELLEGRIN
M. BLANCHARD à M. DI PAOLO
M. ACHARD à Mme BISACCIA
M. TALIA à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :